

Intégration professionnelle des personnes Immigrantes aux ordres professionnels

Quelques chiffres

Depuis 2010	
Demandes reçues par les ordres	23 000
Plaintes logées au Commissaire dans le cadre de ses compétences	73
Plaintes ayant fait l'objet de recommandation ou d'intervention	37

Sur une base annuelle	
Personnes immigrantes reçues au Québec par année	50 000
Demandes reçues par les ordres	4 500
Augmentation du nombre de demandes depuis 2000	500 %
Pourcentage des permis délivrés à des professionnels formés à l'étranger sur le nombre total de permis délivrés par les ordres	15 %

Taux d'acceptation	
Demandes faisant l'objet de reconnaissance complète ou partielle des compétences	95 %
Taux de refus des demandes par les ordres de 2012 à 2015	6,1 %
Candidats devant suivre une formation d'appoint ou un stage pour atteindre le niveau de compétence équivalent à celui exigé des diplômés du Québec	50 %

Entente France-Québec	
Arrangements de reconnaissance mutuelle signés depuis 2010	28
Nombre de permis délivrés par les ordres depuis 2010 en vertu de l'entente	1 700